

Avipôle

Formation



CATALOGUE DES FORMATIONS

2024

Votre partenaire **FORMATIONS AVICOLES**



AVIPOLE FORMATION

Centre de Formation d'Apprentis et Centre de Formation Continue

Zoopôle Les Croix - Rue Camille Guérin - 22440 Ploufragan

Tél : 02 96 01 62 26 / contact@avipole-formation.fr

LE CENTRE DE FORMATION

Créé en 1962, AVIPOLE FORMATION se situe en Bretagne, dans les Côtes d'ARMOR à Ploufragan.

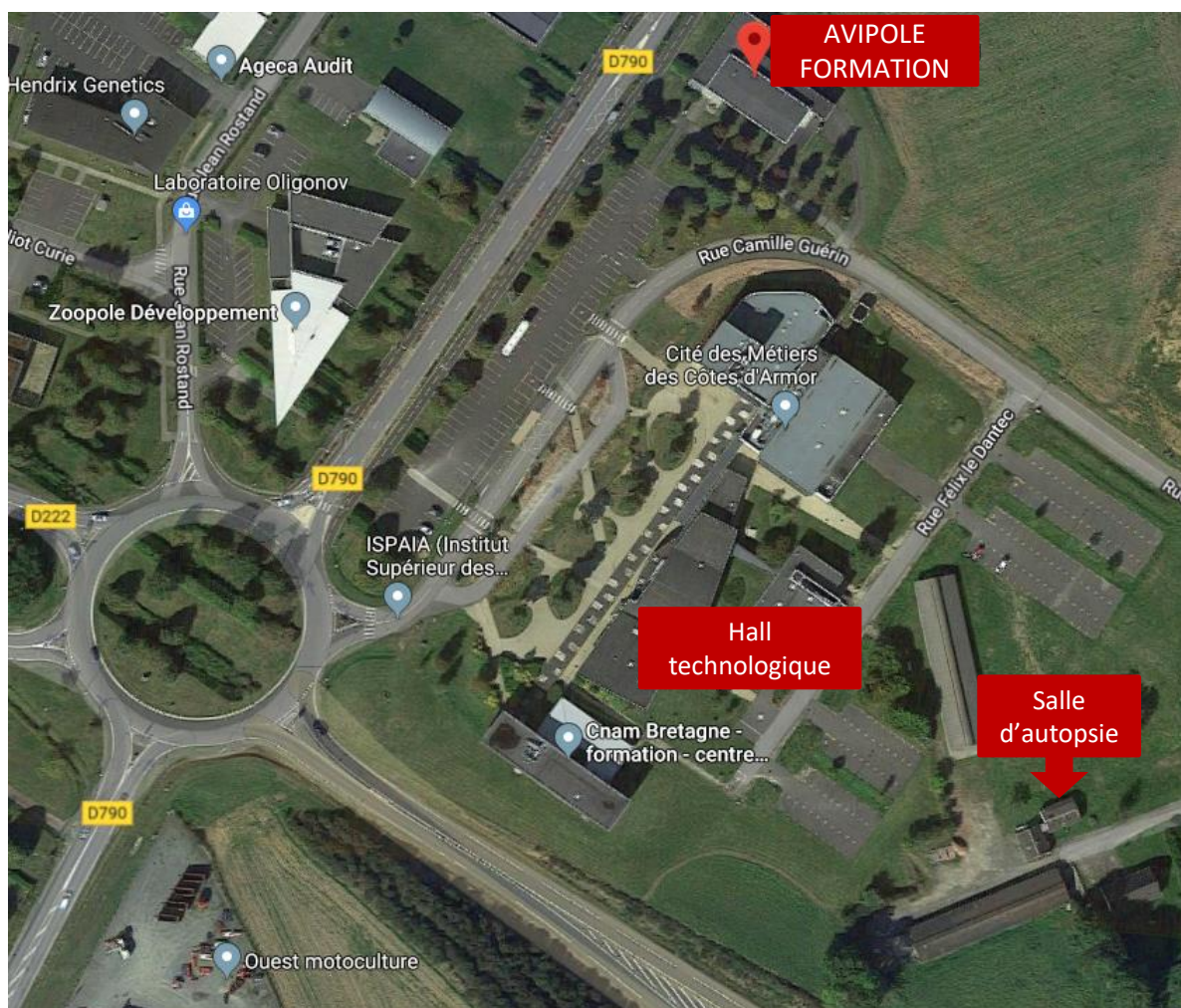
Depuis sa création, plusieurs milliers de techniciens, éleveurs et salariés avicoles ont été formés. L'association contribue au développement de l'aviculture française. AVIPOLE FORMATION est un Centre de Formation d'Apprentis et un Centre de Formation Continue.



Sur le site du technopôle de Ploufragan, le centre de formation avicole offre aux stagiaires un environnement scientifique et technique inégalé. Le centre dispose de trois salles de formation, d'un espace informatique, d'un hall avicole, d'une salle d'autopsie, d'une salle de boîtiers de ventilation et d'un espace détente.

AVIPOLE FORMATION a obtenu la certification QUALIOPi COFRAC délivrée par Bureau Veritas conformément au Référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences en application de l'article L. 6316-1 du code du travail et de la Loi n° 2018-771 du 05/09/2018. Les catégories d'actions concernées sont :

- L. 6313-1 – 1° / Les actions de formation
- L. 6313-1 – 4° / Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2



EDITO

DE LA PRESIDENTE

Madame, Monsieur,

C'est un vrai défi pour la filière avicole française de s'attacher les meilleurs potentiels humains, que ce soit des éleveurs, des techniciens, des salariés...

AVIPOLE FORMATION, spécialiste de la formation avicole, est votre partenaire privilégié pour former vos équipes.

Outre le titre de conseiller(ère) d'élevages avicoles, AVIPOLE FORMATION dispense des formations réglementaires, des CQP, des formations techniques pour tous les types de production.

Notre équipe est à votre disposition pour mettre en place toute nouvelle formation destinée à faire monter en compétence vos équipes.

Estelle TANGUY-LE HELLOCO

Présidente

L'ÉQUIPE

AVIPOLE FORMATION est constituée **d'une équipe de 4 salariés** (1 directeur-responsable de formation, 1 responsable administrative et qualité, 1 responsable de formation et 1 formateur) placée sous l'autorité d'une Présidente, Estelle LE HELLOCO.

Afin d'être au plus proche du terrain, AVIPOLE FORMATION fait intervenir **de nombreux professionnels expérimentés de différents maillons de la filière avicole.**



Estelle LE HELLOCO

Présidente



Jean-Philippe PRIGENT

Directeur



Anne BOLLORE-FERRANDI

Responsable administrative et qualité





Jean-François GUINARD

Responsable formation - Référent Amont et Aval



SOMMAIRE

FORMATIONS AUX METIERS DE L'AVICULTURE

- Formation de Conseiller(ère) d'Élevages Avicoles en apprentissage  8
- Formation de Conseiller(ère) d'Élevages Avicoles en continu  8

FORMATIONS TECHNIQUES

ÉLEVAGES AVICOLES

- L'élevages de poulettes et pondeuses d'œufs de consommation  13
- L'élevage en volailles de chair  15







QUALITÉ, HYGIÈNE ET BIEN-ÊTRE

- Maîtrise sanitaire en centre de conditionnement d'œufs de consommation  18

PATHOLOGIE ¹ (Formations se déroulant dans le cadre de la formation de Conseiller(ère) d'élevages avicoles)


- Pathologies spécifiques du poulet de chair ¹  21
- Pathologies spécifiques de la dinde de chair ¹  23
- Pathologies spécifiques du canard et maigre ¹  25
- Pathologies spécifiques de la pintade ¹  27

MODULES TECHNIQUES ¹ (Formations se déroulant dans le cadre de la formation de Conseiller(ère) d'élevages avicoles)

- Économie avicole – Gestion ¹  30
- Anatomie – Physiologie des volailles ¹  32
- Nutrition des volailles ¹  34
- Reproduction — Incubation ¹  36
- Conception des bâtiments avicoles et les bases de la ventilation ¹  38
- Gestion et maîtrise de la ventilation en bâtiment avicole ¹  40

Niveau des formations :

 Niveau 1 : Débutant







 Niveau 2 : Intermédiaire

 Niveau 3 : Confirmé

SOMMAIRE

FORMATIONS REGLEMENTAIRES





BIEN-ÊTRE ANIMAL

- Gestion du Bien-être animal en élevage de poulets de chair (Obtention du CIEPC)  43
- Référent Bien-être animal en élevage - Environnement de l'élevage en lien avec le Bien-être animal  45
- Gestion du Bien-être animal en abattoir – RPA (volailles et lagomorphes)  48
- Gestion du Bien-être animal en abattoir – Opérateurs (volailles et lagomorphes)  50
- Gestion du Bien-être animal en abattoir – Accrocheurs (volailles et lagomorphes)  53
- Gestion du Bien-être animal en abattoir – Complément lagomorphes ou volailles  55

CONVOYAGE D'ANIMAUX VIVANTS

- Convoiage d'Animaux Vivants : Volailles  57
- Convoiage d'Animaux Vivants : Lapins  59

RETRAIT DES CARCASSES MANIFESTEMENT IMPROPRES A LA CONSOMMATION HUMAINE (MULTI-ESPECES)

- Retrait des carcasses – Formation initiale / recyclage   62
- Contrôle de la fiche ICA – Formation initiale / recyclage   64

FONDS DE FINANCEMENT OU D'AIDE À LA FORMATION

67

Toutes nos formations sont accessibles au public en situation de handicap
Pour tout renseignement, contacter : Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap
contact@avipole-formation.fr – 02 96 01 62 26



Niveau des formations :

 1

Niveau 1 : Débutant

 2

Niveau 2 : Intermédiaire

 3

Niveau 3 : Confirmé

**FORMATIONS
AUX METIERS
DE L'AVICULTURE**

TITRE DE CONSEILLER(ERE) D'ELEVAGES AVICOLES

Formation en alternance / ou en formation continue

Code RNCP34899

OBJECTIFS

Cette formation permet d'acquérir une spécialisation en aviculture, afin d'exercer une activité technique ou technico-commerciale dans l'un des maillons de la filière avicole (sélection, accoupage, production, abattage, transformation) ou connexe à la filière (fabricants d'aliments, de bâtiments et matériels, laboratoires pharmaceutiques ou d'analyses, entreprises agroalimentaires...)

PROGRAMME

La formation est basée sur 4 blocs de compétences constitués de modules de formation :

BLOCS DE COMPETENCES	MODULES DE FORMATION
<p>N° 1 Accompagner à la conduite de l'élevage</p>	<p>La nutrition Le bâtiment avicole et les bases de la ventilation La visite d'élevage</p>
<p>N° 2 Veiller à la bonne santé des animaux</p>	<p>L'anatomie et la physiologie des volailles Les bases de pathologie Actualités pathologiques multi productions Prophylaxie sanitaire - médicale</p>
<p>N° 3 Guider dans l'optimisation économique et technique de l'exploitation</p>	<p>Connaissance de la filière avicole La gestion technico-économique de l'exploitation Le fonctionnement d'une exploitation Sélection, accoupage et élevages de reproducteurs (produire un poussin) L'élevage de la volaille de chair L'élevage de la poule pondeuse Le bien-être animal et la qualité des produits</p>
<p>N° 4 Constituer un réseau d'échanges de bonnes pratiques, par l'animation et la participation à des réunions</p>	<p>Le rôle du conseiller(ère) d'élevages avicoles et les techniques de communication</p>

Niveau des formations :



TITRE DE CONSEILLER(ERE) D'ELEVAGES AVICOLES

Formation en alternance / ou en formation continue

Code RNCP34899

METIERS - DEBOUCHES

D'une façon générale, le conseiller d'élevages avicoles est un spécialiste des différentes techniques relatives à tous les maillons de la filière avicole. Il peut exercer différents emplois.

Le conseiller d'élevages avicoles peut être :

- Conseiller d'élevages avicoles spécialité « chair »
- Conseiller d'élevages avicoles spécialité « ponte »
- Conseiller d'élevages avicoles spécialité « futurs reproducteurs et reproducteurs »
- Conseiller d'élevages avicoles spécialité « sélection ponte ou chair »
- Conseiller d'élevages avicoles spécialité « prêt à gaver et canard gras »
- Conseiller technico-commercial avicole
- Conseiller technico-commercial dans les firmes services
- Conseiller technique en laboratoires d'analyses et laboratoires vétérinaires
- Responsable de ferme avicole en production ponte, repro ou chair
- Responsable planning abattoir, couvoir et transport
- Conseiller avicole en chambre d'agriculture
- Chargé d'études dans les interprofessions avicoles (Comité Interprofessionnel du Poulet de Chair, Association Nationale Volaille de chair, Comité Interprofessionnel de la Dinde Française, Comité Interprofessionnel du Canard de Chair, Syndicat National des Labels Français, Fédération des Industries Avicoles, Syndicat National des Accoueurs, Comité Interprofessionnel des palmipèdes à Foie Gras).

SUITES DE PARCOURS DE FORMATION

- Licence PRO Conseiller(ère) d'élevages
- Licence Productions Animales (en apprentissage ou en formation continue)
- Concours de Techniciens des services vétérinaires (DDPP)

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé



TITRE DE CONSEILLER(ERE) D'ELEVAGES AVICOLES

Formation en alternance / ou en formation continue

MODALITES DE PARTICIPATION

PAR ALTERNANCE

- **Durée** : 52 semaines dont 33 en entreprise et 19 au Centre de Formation
- **Date** : **du 7 octobre 2024 au 11 octobre 2025**

EN FORMATION CONTINUE

- **Coût stagiaire** : 7 200 € (*Non assujetti à la TVA*)
- **Durée** : 19 semaines et 6 semaines de stage pratique en entreprise
- **Date** : **nous consulter**

PAR BLOCS DE COMPETENCES / MODULES DE FORMATION

- **Coût stagiaire** : **nous consulter**
- **Date** : **nous consulter**

LIEU : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22) - *Accessible aux personnes à mobilité réduite*

PRÉREQUIS : pour accéder au dispositif de certification, les candidats devront justifier :

- d'un diplôme de niveau 5 minimum
- ou d'un niveau BAC et 2 ans d'expérience en AVICULTURE, justifiées par écrit

MODALITÉS D'ACCÈS : dossier d'inscription, entretien individuel et test

DÉLAIS D'ACCÈS : 1 mois

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Le titre de Conseiller(ère) d'élevages avicoles permet de satisfaire à **la condition de diplôme de la capacité professionnelle agricole** (Arrêté du 18 février 2022).

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés, travaux pratiques, visites, ateliers, examens nécropsiques)
- Synthèse

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

TITRE DE CONSEILLER(E) D'ELEVAGES AVICOLES

Formation en alternance / ou en formation continue

MODALITES D'EVALUATION DU TITRE

BLOC 1 – Accompagner à la conduite de l'élevage

- Rapport écrit descriptif et analytique
- Soutenance orale devant l'équipe pédagogique

BLOC 2 - Veiller à la bonne santé des animaux

- 4 contrôles de connaissances
- 1 Etude de cas
- 1 Mise en situation

BLOC 3 - Guider dans l'optimisation économique et technique de l'exploitation

- 6 Contrôles de connaissances
- 2 Etudes de cas
- Etude technique support d'une soutenance orale devant 2 professionnels de la filière avicole

BLOC 4 - Constituer un réseau d'échanges de bonnes pratiques, par l'animation et la participation à des réunions

- Animation d'une réunion technique en milieu professionnel
- Evaluation par le tuteur en entreprise selon une grille définie
- Ecrit synthétique support d'une soutenance orale réalisée devant un jury composé de deux membres de l'équipe pédagogique

MODALITES DE VALIDATION DU TITRE

Le titre de Conseiller(ère) d'élevages avicoles peut être validé :

- **En totalité** : validation des 4 blocs de compétences et de l'ensemble des modules de formation
- **Partiellement** : validation d'un ou plusieurs blocs de compétences. Vous choisissez les enseignements en fonction de vos besoins et à votre rythme. Vous disposez d'une durée de 5 ans pour valider l'ensemble des blocs de compétences.

En cas de validation partielle des blocs de compétences, vous obtenez une attestation de compétences professionnelles. Les blocs non obtenus seront accessibles :

- par de la formation complémentaire en suivant un ou plusieurs modules de formation du ou des bloc(s) non validé(s), puis en repassant des évaluations
- par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
- ou en repassant uniquement des évaluations

- **Par la VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) – Renseignements et dossier à déposer auprès d'AVIPOLE FORMATION



Taux de stagiaires ayant obtenu le titre : 74 % *

(17 titres de Conseiller(ère) d'élevages avicoles, 5 obtentions partielles de blocs de compétences)



Taux de satisfaction : 92 %*

Taux d'insertion professionnelle à 2 mois : 86 %*

* Chiffres promotion 2022/2023

⇒ Taux d'abandon : 4 %*

Niveau des formations :

FORMATIONS

ÉLEVAGES AVICOLES

L'ÉLEVAGE DE POULETTES ET PONDEUSES D'ŒUFS DE CONSOMMATION

OBJECTIFS

- Etre capable de choisir les techniques adaptées aux objectifs et contraintes de production d'œufs de consommation

PROGRAMME

- Le bâtiment, les paramètres d'ambiance, la gestion de la ventilation
- Les principales maladies et types de vaccination
- L'élevage de la poulette
 - × Types d'élevage
 - × Conduites d'élevage
 - × Contrôle de la maturité sexuelle
 - × Programmes alimentaires et lumineux
 - × Exigences bioclimatiques des poulettes
 - × Travaux d'élevage, interventions
- L'élevage de la poule pondeuse alternative (volière et sol)
 - × Objectifs de production
 - × Différents modes de production (sol, volière, bio)
 - × Conduites d'élevage
 - × Travaux d'élevage
 - × Exigences bioclimatiques des volailles adultes
- Qualité de l'œuf de consommation
- Prophylaxie sanitaire et médicale
 - × Barrières sanitaires
 - × Biosécurité



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés, visites d'élevages de poules pondeuses, TP boitiers, examen nécropsique d'une poule pondeuse, plan de biosécurité)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Niveau des formations :



L'ELEVAGE DE POULETTES ET PONDEUSES D'ŒUFS DE CONSOMMATION

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **600 € HT soit 720 € TTC/pers**
- Frais de repas (*par jour / par personne*) : **11,82 € HT / 13 € TTC**
- Durée : **5 jours (35 heures)**
- Dates :
 - 10 au 14 juin 2024**
 - 18 au 22 novembre 2024**

- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- Prérequis : maîtrise de la langue française
- Modalités d'accès : bulletin d'inscription / devis
- Délais d'accès : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- Modalités d'évaluation : évaluation sommative et informelle
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 83 % (chiffres 2023)



Taux de réussite : 100 % (chiffres 2023)

Niveau des formations :

 Niveau 1 : Débutant

 Niveau 2 : Intermédiaire

 Niveau 3 : Confirmé

OBJECTIFS

- Acquérir les bases en terme de conduite d'élevage en volailles de chair.

PROGRAMME

- Le bâtiment, les paramètres d'ambiance, la gestion de la ventilation
- L'élevage du poulet et de la pintade de chair
 - × Approche des différentes étapes de la conduite d'élevage de volailles de chair
 - × Suivi documentaire du lot
- L'élevage de la dinde et du canard de chair
 - × Approche des différentes étapes de la conduite d'élevage de volailles de chair
 - × Suivi documentaire du lot
- Prophylaxie sanitaire et médicale
 - × Barrières sanitaires
 - × Biosécurité

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés, examen nécropsique d'une volaille, TP hall, exercices de ventilation, manipulations de boîtiers, visites et diagnostics techniques en élevages, débriefing)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion





L'ÉLEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **600 € HT soit 720 € TTC/pers**
- Frais de repas (*par jour / par personne*) : **11,82 € HT / 13 € TTC**
- Durée : **5 jours (35 heures)**
- Dates :
 - ☐ **17 au 21 juin 2024**
 - ☐ **25 au 29 novembre 2024**
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 5 et 15 participants
NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- Prérequis : maîtrise de la langue française
- Modalités d'accès : bulletin d'inscription
- Délais d'accès : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- Modalités d'évaluation : évaluation sommative et informelle
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 93 % (chiffres 2023)



Taux de réussite : 100 % (chiffres 2023)

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

FORMATIONS

**QUALITÉ, HYGIÈNE
ET BIEN-ÊTRE**



MAITRISE SANITAIRE EN CENTRE DE CONDITIONNEMENT D'ŒUFS DE CONSOMMATION

OBJECTIFS

- Compléter les connaissances en matière d'hygiène et améliorer l'efficacité de la décontamination du centre de conditionnement. Etre capable d'identifier les pratiques positives.

PROGRAMME

- Objectifs du centre de conditionnement
- Attentes et exigences du consommateur
- Définitions des normes de qualité des œufs
- Différentes étapes du centre de conditionnement
- Réglementation et classification des œufs
- Etiquetage, distribution et commercialisation
- Maîtrise des risques sanitaires
 - × Les principaux contaminants
 - × Les vecteurs de contaminations
 - × La charte sanitaire
 - × Les étapes de nettoyage et de désinfection
 - × L'approche technique: les contrôles
 - × L'approche réglementaire en cas de contamination
- HACCP - Mise en place d'un tableau de points de contrôle
- Registre d'élevage - Gestion documentaire – Traçabilité
- Respect des mesures de sécurité et d'environnement



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Niveau des formations :



MAITRISE SANITAIRE EN CENTRE DE CONDITIONNEMENT D'ŒUFS DE CONSOMMATION

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **250 € HT soit 300 € TTC/pers**
- Frais de repas (par jour / par personne) : **11,82 € HT / 13 € TTC**
- Durée : **1 jour (7 heures)**
- Dates : **mardi 23 avril 2024**
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 5 et 15 participants
NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- Prérequis : maîtrise de la langue française
- Modalités d'accès : bulletin d'inscription / devis
- Délais d'accès : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- Modalités d'évaluation : évaluation sommative et informelle
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 89 % (chiffres 2023)



Taux de réussite : 100 % (chiffres 2023)

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

FORMATIONS

PATHOLOGIE

OBJECTIFS

- Être capable d'appréhender et d'identifier la nature d'un problème pathologique en élevage de poulets, de mettre en œuvre des actions correctives appropriées et de prévenir l'apparition des maladies.

PROGRAMME

▪ Généralités

- × Rappels des principales caractéristiques et propriétés des agents pathogènes
- × L'immunité et le système immunitaire des oiseaux

▪ Pathologie spécifique du poulet de chair

- × Présentation des grands syndromes et dominantes pathologiques, des maladies légalement contagieuses et de l'actualité pathologique (Etiologie & épidémiologie : contamination et stratégie, prophylaxies sanitaires et médicales, le raisonnement du traitement thérapeutique) :
 - Les maladies virales
 - Les maladies bactériennes
 - Les maladies parasitaires
 - Les maladies liées à la nutrition

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les pathologies terrain actuelles rencontrées)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion



¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



PATHOLOGIES SPÉCIFIQUES DU POULET DE CHAIR ¹

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **150 € HT soit 180 € TTC/ pers**
- Durée : **½ journée (3,5 heures)**
- Date : **vendredi 3 mai 2024 MATIN**
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 1 et 36 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis :**
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
 - Bases d'anatomie/biologie
- **Modalités d'accès :** bulletin d'inscription / devis
- **Délais d'accès :** de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- **Modalités d'évaluation :** évaluation sommative et informelle
- **Document remis à l'issue de la formation :** attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 88 % (chiffres 2023)



Taux de réussite : 100 % (chiffres 2023)

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

OBJECTIFS

- Être capable d'appréhender et d'identifier la nature d'un problème pathologique en élevage de la dinde, de mettre en œuvre des actions correctives appropriées et de prévenir l'apparition des maladies.

PROGRAMME

- Généralités
 - × Rappels des principales caractéristiques et propriétés des agents pathogènes
 - × L'immunité et le système immunitaire des oiseaux
- Pathologie spécifique de la dinde
 - × Présentation des grands syndromes et dominantes pathologiques, des maladies légalement contagieuses et de l'actualité pathologique (Etiologie & Epidémiologie : contamination et stratégie, la prophylaxie sanitaire et médicale, le raisonnement du traitement thérapeutique) :
 - Les maladies virales
 - Les maladies bactériennes
 - Les maladies parasitaires
 - Les maladies liées à la nutrition

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les pathologies terrain actuelles rencontrées)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion



¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



PATHOLOGIES SPÉCIFIQUES DE LA DINDE ¹

MODALITES DE PARTICIPATION

- **Tarif : 150 € HT soit 180 € TTC/ pers**
- **Durée : ½ journée (3,5 heures)**
- **Date : vendredi 3 mai 2024 APRES-MIDI**
- **Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)**

- **Nombre de participants :** entre 1 et 36 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis :**
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
 - Bases d'anatomie/biologie
- **Modalités d'accès :** bulletin d'inscription / devis
- **Délais d'accès :** de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- **Modalités d'évaluation :** évaluation sommative et informelle
- **Document remis à l'issue de la formation :** attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 87 % (chiffres 2023)



Taux de réussite : 100 % (chiffres 2023)

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

PATHOLOGIES SPÉCIFIQUES DU CANARD GRAS ET MAIGRE¹

OBJECTIFS

- Etre capable d'appréhender et d'identifier la nature d'un problème pathologique en élevage de canard; de mettre en œuvre des actions correctives appropriées et de prévenir l'apparition des maladies.

PROGRAMME

- Généralités
 - × Rappels des principales caractéristiques et propriétés des agents pathogènes
 - × L'immunité et le système immunitaire des oiseaux
- Pathologie spécifique du canard
 - × Présentation des grands syndromes et dominantes pathologiques, des maladies légalement contagieuses et de l'actualité pathologique (Etiologie & épidémiologie : contamination et stratégie, la prophylaxie sanitaire et médicale, le raisonnement du traitement thérapeutique) :
 - Les maladies virales
 - Les maladies bactériennes
 - Les maladies parasitaires
 - Les maladies liées à la nutrition



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les pathologies terrain actuelles rencontrées)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



PATHOLOGIES SPÉCIFIQUES DU CANARD GRAS ET MAIGRE¹

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **150 € HT soit 180 € TTC/ pers**
- Durée : **½ journée (3,5 heures)**
- Date : **jeudi 30 mai 2024 MATIN**
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 1 et 36 participants
NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- Prérequis :
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
 - Bases d'anatomie/biologie
- Modalités d'accès : bulletin d'inscription / devis
- Délais d'accès : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- Modalités d'évaluation : évaluation sommative et informelle
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 100 % (chiffres 2021)



Taux de réussite : 100 % (chiffres 2021)

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

PATHOLOGIES SPÉCIFIQUES DE LA PINTADE ¹

OBJECTIFS

- Etre capable d'appréhender et d'identifier la nature d'un problème pathologique en élevage de la pintade, de mettre en œuvre des actions correctives appropriées et de prévenir l'apparition des maladies.

PROGRAMME

▪ Généralités

- × Rappels des principales caractéristiques et propriétés des agents pathogènes
- × L'immunité et le système immunitaire des oiseaux

▪ Pathologie spécifique de la pintade

- × Présentation des grands syndromes et dominantes pathologiques, des maladies légalement contagieuses et de l'actualité pathologique (Etiologie & Epidémiologie : contamination et stratégie, la prophylaxie sanitaire et médicale, le raisonnement du traitement thérapeutique) :
 - Les maladies virales
 - Les maladies bactériennes
 - Les maladies parasitaires
 - Les maladies liées à la nutrition

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les pathologies terrain actuelles rencontrées)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion



¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



PATHOLOGIES SPÉCIFIQUES DE LA PINTADE ¹

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **150 € HT soit 180 € TTC/ pers**
- Durée : **½ journée (3,5 heures)**
- Date : **jeudi 30 mai 2024 APRES-MIDI**
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 1 et 36 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis :**
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
 - Bases d'anatomie/biologie
- **Modalités d'accès :** bulletin d'inscription / devis
- **Délais d'accès :** de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- **Modalités d'évaluation :** évaluation sommative et informelle
- **Document remis à l'issue de la formation :** attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 67 % (chiffres 2023)



Taux de réussite : 100 % (chiffres 2023)

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

MODULES

TECHNIQUES

OBJECTIFS

- Comprendre l'organisation technico-économique de la filière avicole et les enjeux qui en découlent.

PROGRAMME

- Economie Avicole
 - × Les marchés (mondial, européen et national)
 - × La filière, les structures, les acteurs
 - × La production
 - × Le commerce international
 - × La consommation
 - × L'OMC, la PAC, l'enquête avicole grand ouest
- Gestion
 - × Définition
 - × Approche de la situation financière – diagnostic
 - × Outils de gestion
 - × Critères d'analyse
 - × Rentabilité d'un projet – prévisions
 - × Capacité de remboursement
 - × Analyse du risque financier
 - × Calcul et analyse des résultats technico-économiques d'élevages
 - × Exercices



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (exercices de gestion)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



ECONOMIE AVICOLE – GESTION¹

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **480 € HT soit 576 € TTC/pers**
- Frais de repas (par jour / par personne) : **11,82 € HT / 13 € TTC**
- Durée : **4 jours (27 heures)**
- Dates : **du 8 au 11 octobre 2024**
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 1 et 5 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- Prérequis : maîtrise de la langue française
- Modalités d'accès : bulletin d'inscription / devis
- Délais d'accès : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- Modalités d'évaluation : évaluation sommative et informelle
- Document remis à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 97 % (chiffres 2023)



Taux de réussite : 100 % (chiffres 2023)

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

ANATOMIE PHYSIOLOGIE DES VOLAILLES¹

OBJECTIFS

- Développer les connaissances en biologie des volailles : identification des organes et comprendre les mécanismes physiologiques. Initiation à l'examen nécropsique.

PROGRAMME

- Etudes des différents appareils et métabolismes
 - × Appareil locomoteur
 - × Appareil circulatoire
 - × Appareil digestif
 - × Appareil excréteur
 - × Appareil respiratoire
 - × Appareil reproducteur
 - × Système immunitaire
 - × Thermorégulation
- Méthodologie des prélèvements et de l'acheminement d'organes



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (planches anatomiques, examen nécropsique)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



ANATOMIE PHYSIOLOGIE DES VOLAILLES¹

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **540 € HT soit 648 € TTC/pers**
- Frais de repas (par jour / par personne) : **11,82 € HT / 13 € TTC**
- Durée : **4,5 jours (31,5 heures)**
- Dates : **du 14 au 18 (matin) octobre 2024**
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 1 et 5 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- Prérequis : maîtrise de la langue française
- Modalités d'accès : bulletin d'inscription / devis
- Délais d'accès : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- Modalités d'évaluation : évaluation sommative et informelle
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 93 % (chiffres 2022)



Taux de réussite : 100 % (chiffres 2022)

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

OBJECTIFS

- Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques pour optimiser l'alimentation des volailles

PROGRAMME

- **Généralités**
 - × Energie
 - × Protides
 - × Glucides
 - × Lipides
 - × Minéraux
 - × Vitamines
- **Les matières premières**
 - × Grains et sous-produits
 - × Tourteaux
 - × Autres matières premières
- **Contrôle qualité et fabrication des aliments**
- **L'alimentation spécifique des volailles**
- **Toxicologie des aliments**
- **Formulation des aliments**
- **Application terrain**



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (visite d'usine d'aliment)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



NUTRITION DES VOLAILLES¹

MODALITES DE PARTICIPATION

- **Coût : 600 € HT soit 720 € TTC/pers**
- **Frais de repas (par jour / par personne) : 11,82 € HT / 13 € TTC**
- **Durée : 5 jours (35 heures)**
- **Dates : du 21 au 25 octobre 2024**
- **Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)**
- **Nombre de participants : entre 1 et 36 participants**

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis :**
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
- **Modalités d'accès :** Bulletin d'inscription / devis
- **Délais d'accès :** de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- **Modalités d'évaluation :** évaluation sommative et informelle
- **Document remis à l'issue de la formation :** attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 96 % (chiffres 2023)



Taux de réussite : 100 % (chiffres 2023)

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

OBJECTIFS

- Faire le point sur les techniques d'élevage des reproducteurs : poulet, dinde, canard et connaître les grands principes de l'incubation artificielle.

PROGRAMME

Module 1

- **L'accoupage**
 - × Fonctionnement d'un couvoir
 - × L'incubation, le transfert et l'éclosion
 - × Qualité des poussins
 - × Embryologie

Module 2

- **Les principes de reproduction et Insémination Animale**
- **Conduite d'élevage futurs reproducteurs et reproducteurs poulets et pondeuses**
 - × Etude des installations et des normes d'élevage
 - × Contrôle de la maturité sexuelle
 - × Programmes alimentaires
 - × Programmes de prophylaxie
 - × Conduite de la reproduction
 - × Etude des courbes de production

Module 3

- **Conduite d'élevage futurs reproducteurs et reproducteurs pondeuses, dindes, canards**

PUBLIC

Aviculteurs
Salariés d'élevage
Techniciens
Conseillers avicoles
Commerciaux
Vétérinaires

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (visite couvoir, TP embryologie)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles

MODALITES DE PARTICIPATION

- **Formule complète : 9,5 jours (66.5 heures)**
Dates : **nous consulter**
Coût : **1 200 € HT soit 1 440 € TTC/pers**
- **Module 1 : 4,5 jours (31.5 heures)**
Dates : **janvier 2025 (nous consulter)**
Coût : **600 € HT soit 720 € TTC/pers**
- **Module 2 : 3 jours (21 heures)**
Dates : **nous consulter**
Coût : **450 € HT soit 540 € TTC/pers**
- **Module 3 : 2 jours (14 heures)**
Dates : **nous consulter**
Coût : **300 € HT soit 360 € TTC/pers**
- **Frais de repas (par jour / par personne) : 11,82 € HT / 13 € TTC**
- **Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)**
- **Nombre de participants : entre 1 et 5 participants**
NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- **Modalités d'accès : bulletin d'inscription / devis**
- **Délais d'accès : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé**
- **Prérequis :**
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
- **Modalités d'évaluation : évaluation sommative et informelle**
- **Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation**



Taux de satisfaction : action non réalisée en 2023



Taux de réussite : action non réalisée en 2023

Niveau des formations :

LA CONCEPTION DES BÂTIMENTS AVICOLES ET LES BASES DE LA VENTILATION¹ - MODULE 1

OBJECTIFS

- Acquérir les bases : de la conception à la gestion des bâtiments de volailles de chair
- Savoir manipuler un boîtier de régulation

PROGRAMME

- **Connaître les besoins des volailles de chair et savoir définir l'ambiance du bâtiment**
 - × Exigences bioclimatiques des principales volailles
 - × Paramètres d'ambiance à maîtriser, normes réglementaires
- **Avoir des notions sur la conception des bâtiments**
 - × Implantation, mise en œuvre, structure
 - × Isolation, étanchéité
 - × Aspects documentaires : permis de construire, autorisation d'exploiter,...
- **Se familiariser avec les différents équipements et matériels, savoir manipuler et régler les équipements**
 - × Matériels d'alimentation, matériels d'abreuvement
 - × Equipements de chauffage, matériels d'éclairage
 - × Equipements de ventilation
 - × Récupérateurs de chaleur
- **Connaître les différents types de bâtiment et les rénovations possibles**
 - × Bâtiments statiques et dynamiques
 - × Productions standard et alternatives
- **Apprendre comment fonctionne la ventilation d'un bâtiment,**
 - × Les bases en ventilation : notion de bilans thermique et hydrique
 - × Principales règles de ventilation en bâtiments statiques et dynamiques – Schéma de ventilation



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (manipulations de boîtiers, Travaux pratiques dans le hall technologique)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



LA CONCEPTION DES BÂTIMENTS AVICOLES ET LES BASES DE LA VENTILATION¹ - MODULE 1

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **600 € HT soit 720 € TTC/pers**
- Frais de repas (par jour / par personne) : **11,82 € HT / 13 € TTC**
- Durée : **5 jours (35 heures)**
- Dates : **9 au 13 décembre 2024**
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 1 et 36 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis :**
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
- **Modalités d'accès :** bulletin d'inscription / devis
- **Délais d'accès :** de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- **Modalités d'évaluation :** évaluation sommative et informelle
- **Document remis à l'issue de la formation :** attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 87 % (chiffres 2023)



Taux de réussite : 100 % (chiffres 2023)

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

OBJECTIFS

- Maitriser les grands types de ventilation
- Acquérir les bases : de la conception à la gestion des bâtiments de volailles de chair

PROGRAMME

- Connaître les principaux réglages du boîtier de régulation
 - × Manipulation d'un boîtier et exercices pratiques de ventilation
- Ventilation longitudinale – Les grands principes
- La ventilation progressive (intérêt, matériel)
- Diagnostic d'un bâtiment dynamique (contrôle de débit, tarage des sondes, contrôle du circuit d'air, Manipulation des appareils de mesures (anémomètre, pompe Draeger, thermo-hygromètre, fumigène)
- Synthèse sur Les réglages des Bâtiments statiques et dynamiques
 - ✓ Débit d'air
 - ✓ % d'ouvertures des entrées et sorties d'air
 - ✓ Dépression
 - ✓ Décalages, Plages, alarmes, sécurité froides, chauffage

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (manipulations de boîtiers, Travaux pratiques dans le hall technologique, visites et diagnostics techniques en élevages, débriefing)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion



¹Module se déroulant dans le cadre de la formation des Conseillers d'élevage avicoles



GESTION ET MAITRISE DE LA VENTILATION EN BÂTIMENT AVICOLE¹ - MODULE 2

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **600 € HT soit 720 € TTC/pers**
- Frais de repas (*par jour / par personne*) : **11,82 € HT / 13 € TTC**
- Durée : **5 jours (35 heures)**
- Dates : **janvier 2025 (nous consulter)**
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 1 et 36 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis :**
 - Maîtrise de la langue française
 - Bases techniques en productions animales (expériences terrain ou diplôme agricole)
- **Modalités d'accès :** bulletin d'inscription / devis
- **Délais d'accès :** de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- **Modalités d'évaluation :** évaluation sommative et informelle
- **Document remis à l'issue de la formation :** attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : action non réalisée en 2021



Taux de réussite : action non réalisée en 2021

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

FORMATIONS

RÉGLEMENTAIRES

BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ELEVAGE

OBJECTIFS

- Acquérir le certificat professionnel individuel d'éleveur de poulets de chair (CPIEPC) relatif aux dispositions de l'arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande.

PROGRAMME

▪ Définition du Bien-être

- × Genèse et historique de la problématique
- × Les différents aspects du bien-être : les cinq libertés
- × Les facteurs responsables du mal-être

▪ Aspect réglementaire du Bien-être animal

- × Evolution de la demande sociétale et évolution de la réglementation
- × Sanctions encourues
- × Connaissances de l'animal

▪ Importance de la prise en compte du Bien-être animal

- × Conséquences et incidences économiques des mortalités en élevage, des saisies et critères post-mortem d'évaluation à l'abattoir du bien-être animal à l'élevage

▪ Le Bien-être animal en élevage : présentation des conditions à respecter pour garantir les 5 libertés, ainsi que des indicateurs et des mesures correctives en relation avec la directive 2007/43/CE.

- × Les conditions d'élevage
- × Les inspections d'élevage, soins et mise à mort d'urgence
- × Les manipulations, ramassage et transport
- × Les mesures de biosécurité (notion de prophylaxie sanitaire et de barrières sanitaires)
- × La tenue de registres et la documentation prévue par la Directive.

▪ Conclusion

- × Synthèse rapide des exigences de la Directive pour accéder aux différents seuils de densité prévus par la Directive (39 – 42 kg/m²)

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **250 € HT soit 300 € TTC/pers**
- Frais de repas (par jour / par personne) : **11,82 € HT / 13 € TTC**
- Durée : **1 jour (7 heures)**
- Date : **mardi 16 avril 2024**
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 5 et 15 participants
NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- Prérequis : maîtrise de la langue française
- Modalités d'accès : d'inscription / devis
- Délais d'accès : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- Modalités d'évaluation : évaluation écrite sous forme de QCM
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 93 % (chiffres 2023)



Taux de réussite : 100 % (chiffres 2023)

Niveau des formations :

MODULE :
ENVIRONNEMENT DE L'ÉLEVAGE EN LIEN AVEC LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation relative à la protection des animaux.
- Connaître la définition et les indicateurs d'appréciation du bien-être animal.
- Définir les points critiques au niveau de l'élevage des volailles et apprendre à maîtriser les points essentiels.
- Être capable d'appréhender les problèmes de Bien-être liés à l'environnement de l'élevage et d'apporter des mesures correctives
- Savoir effectuer les enregistrements nécessaires.
- Être capable de prévenir les risques sanitaires

PROGRAMME

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Référence, champ d'application et obligations
- Le parcours de formation

II. RAPPELS : NOTION DE BIEN-ETRE ANIMAL

- Genèse et historique de la problématique
- Les différents aspects du bien-être : les cinq libertés
- Responsabilités du référent Bien-être

III. CRITERES D'APPRECIATION DU BIEN-ETRE EN ELEVAGE – CONNAISSANCE DE LA VOLAILLE

- Qu'est qu'un poussin ?
- Qu'est-ce qu'une volaille adulte ?
- Comment reconnaître le bien-être d'une volaille ?
- Indicateurs de Bien-être

IV. LE BIEN-ETRE ANIMAL EN ELEVAGE : LES ELEMENTS A MAITRISER DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'ELEVAGE

- Les conditions d'élevage :
 - ✓ Abreuvement et alimentation,
 - ✓ Maîtrise de l'ambiance (T°, hygrométrie, vitesses d'air, CO₂, CO, NH₃)
 - ✓ Gestion de la litière (aspects qualitatif et quantitatif)
 - ✓ Lumière : programme lumineux, intensité lumineuse
 - ✓ Bruit
- Les inspections d'élevage
- Les manipulations, ramassage et transport
- Les mesures de biosécurité (notion de prophylaxie sanitaire et de barrières sanitaires)
- La tenue de registres et documentation

V. CONCLUSION ET SYNTHESE

Niveau des formations :



REFERENT BIEN-ETRE ANIMAL EN ELEVAGE DE VOLAILLES



MODULE : ENVIRONNEMENT DE L'ÉLEVAGE EN LIEN AVEC LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

PUBLIC CONCERNE

- Cette réglementation s'applique aux élevages de volailles quelque soient l'espèce, la production (reproducteurs, pondeuses, chair) et la taille de l'élevage
- Tous les éleveurs n'ayant pas de BTS PA, BTS ACSE, Bac pro CGEA, BPREA
- Les éleveurs ayant eu leur diplôme agricole (cité ci-dessus) avant 2015. Les autres doivent effectuer le parcours en totalité dans les 7 ans qui suivent l'année d'obtention.
- Les éleveurs de poulets de chair ayant passé le CPIEPC après le 1er janvier 2018. Ils devront néanmoins suivre le module distanciel de 2h au cours des 18 mois qui suit leur désignation comme référent.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Diaporama associant approche théorique, méthode pédagogique et discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussions

MODALITES DE PARTICIPATION

- **Tarif : 250 € HT soit 300 € TTC/pers**
- **Frais de repas (par jour / par personne) : 11,82 € HT / 13 € TTC**
- **Durée : 1 jour (7 heures)**
- **Dates : Jeudi 4 avril 2024 / Mercredi 29 mai 2024**
- **Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22) - Accessible aux personnes à mobilité réduite**
- **Nombre de participants** : entre 5 et 15 participants
- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : d'inscription / devis
- **Délais d'accès** : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- **Modalités d'évaluation** : évaluation écrite sous forme de QCM
- **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation



Taux de satisfaction : 87 % (chiffres 2023)



Taux de réussite : 100 % (chiffres 2023)

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

**FORMATIONS
RÉGLEMENTAIRES**

BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ABATTOIR

OBJECTIFS

- Acquérir le certificat de compétence relatif aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétences concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort.

PROGRAMME

- **Notion de Bien-être animal, contexte règlementaire et législatif**
 - × Bases éthiques de la protection animale, une demande sociétale
 - × Définition du Bien-être
 - × Aspects réglementaires du Bien-être animal
 - × Connaissances de l'animal
 - × Rôle du Responsable Protection Animale
- **Manipulations et soins : réglementation et préconisations**
 - × Manipulation, déchargement et attente des animaux avant l'abattage
 - × Manipulation des animaux lors de l'accrochage
- **Mise à mort : réglementation et préconisations**
 - × Techniques d'étourdissement
 - Etourdissement électrique : obligations et aspects pratiques
 - Etourdissement gazeux : obligations et aspects pratiques
 - Autres méthodes d'étourdissement : obligations et aspects pratiques
 - × Saignée
 - × Cas d'un abattage sans étourdissement préalable (soumis à dérogation)

PUBLIC

Personnes travaillant sur un site d'abattage de volailles ou lagomorphes abattant plus de 150 000 volailles par an.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Niveau des formations :

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **550 € HT / 660 € TTC**
- Frais de repas (*par jour / par personne*) : **11,82 € HT / 13 € TTC**
- Durée : **2 jours (14 heures)**
- Dates :
 - Mercredi 17 et jeudi 18 avril 2024
 - Mardi 5 et mercredi 6 novembre 2024
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 5 et 15 participants
NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- Prérequis : maîtrise de la langue française
- Modalités d'accès : d'inscription / devis
- Délais d'accès : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- Modalités d'évaluation : évaluation écrite sous forme de QCM qui se déroule sur tablettes informatiques ou sur ordinateur (site du ministère) – Sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM) – Comporte au moins 2 modules d'évaluation, soit 30 questions, 10 questions sont ajoutées par modules supplémentaires soit un maximum de 40 questions – A la fin de l'épreuve, une correction automatisée permet de statuer sur l'obtention ou non du certificat de compétence
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 96 % (chiffres 2023)



Moyenne des notes obtenues : 18 / 20 (chiffres 2023)

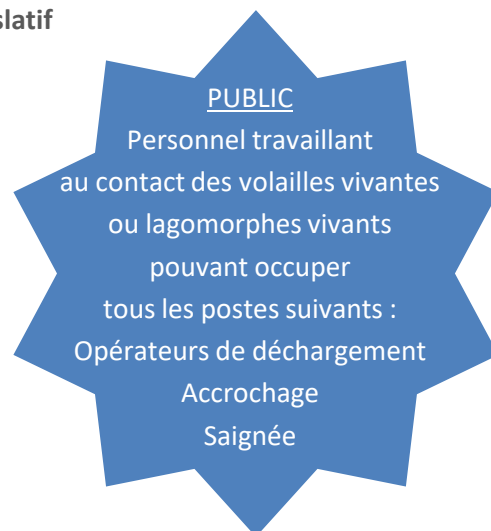
Niveau des formations :

OBJECTIFS

- Acquérir le certificat de compétences relatif aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort.

PROGRAMME

- **Notion de Bien-être animal, contexte réglementaire et législatif**
 - × Définition du Bien-être
 - × Aspects réglementaires du Bien-être animal
 - × Connaissances de l'animal
 - × Rôle du Responsable Protection Animale
- **Manipulations et soins : réglementation et préconisations**
 - × Manipulation, déchargement et attente des animaux avant l'abattage
 - × Manipulation des animaux lors de l'accrochage
- **Mise à mort : réglementation et préconisations**
 - × Techniques d'étourdissement
 - Etourdissement électrique : obligations et aspects pratiques
 - Etourdissement gazeux : obligations et aspects pratiques
 - Autres méthodes d'étourdissement : obligations et aspects pratiques
 - × Saignée
 - × Cas d'un abattage sans étourdissement préalable (soumis à dérogation)



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion



GESTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ABATTOIR OPÉRATEURS



MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **250 € HT / 300 € TTC**
- Frais de repas (*par jour / par personne*) : **11,82 € HT / 13 € TTC**
- Durée : **1 jour (7 heures)**
- Dates :
 - Mardi 14 mai 2024**
 - Mercredi 12 juin 2024**
 - Mardi 3 septembre 2024**
 - Mardi 22 octobre 2024**
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- **Nombre de participants** : entre 5 et 15 participants
NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : d'inscription / devis
- **Délais d'accès** : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- **Modalités d'évaluation** : évaluation écrite sous forme de QCM qui se déroule sur ordinateur (site du ministère) – Sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM) – Comporte au moins 2 modules d'évaluation, soit 30 questions, 10 questions sont ajoutées par modules supplémentaires soit un maximum de 40 questions – A la fin de l'épreuve, une correction automatisée permet de statuer sur l'obtention ou non du certificat de compétence.
- **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation et bordereau de score



Taux de satisfaction : 96 % (chiffres 2023)



Moyenne des notes obtenues : 18 / 20 (chiffres 2023)

Niveau des formations :

GESTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ABATTOIR ACCROCHEURS

OBJECTIFS

- Acquérir le certificat de compétences relatif aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

PROGRAMME

- Notion de Bien-être animal, contexte réglementaire et législatif

- × Définition du Bien-être
- × Aspects réglementaires du Bien-être animal
- × Connaissances de l'animal

- Manipulations et soins : réglementation et préconisations

- × Manipulation déchargement et attente des animaux avant l'abattage
- × Manipulation des animaux lors de l'accrochage

PUBLIC
Personnel travaillant au contact des volailles vivantes ou lagomorphes vivants uniquement aux postes suivants :
Quai de déchargement, Accrochage
N'effectuant pas la mise à mort des animaux, ni les réglages machine

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Niveau des formations :



GESTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ABATTOIR ACCROCHEURS

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **135 € HT / 162 € TTC**
- Durée : **½ journée (4 heures)**
- Dates : **nous consulter**
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- Prérequis : maîtrise de la langue française
- Modalités d'accès : d'inscription / devis
- Délais d'accès : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- Modalités d'évaluation : évaluation écrite sous forme de QCM
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation + bordereau de score



Taux de satisfaction : 93 % (chiffres 2023)



Moyenne des notes obtenues : 18 / 20 (chiffres 2023)

Niveau des formations :

GESTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ABATTOIR COMPLÉMENT LAPINS

OBJECTIFS

- Acquérir le certificat de compétences relatif aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

PROGRAMME

- **Notion de Bien-être animal, contexte règlementaire et législatif**
 - × Les particularités des lagomorphes ou volailles
- **Manipulations et soins : réglementation et préconisations**
 - × Les particularités des lagomorphes ou volailles
- **Mise à mort : réglementation et préconisations**
 - × Techniques d'étourdissement :
 - Etourdissement électrique : obligations et aspects pratiques
 - Autres méthodes d'étourdissement : obligations et aspects pratiques
 - × Saignée
 - Les particularités des lagomorphes ou volailles
 - Cas d'un abattage sans étourdissement préalable (soum

PUBLIC

Personnel travaillant au contact des volailles vivantes ou lagomorphes vivants uniquement aux postes suivants :
Opérateurs de déchargement
Accrochage

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Niveau des formations :



GESTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ABATTOIR COMPLÉMENT LAPINS

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **135 € HT / 162 € TTC**
- Durée : **½ journée (3 heures)**
- Date : **nous consulter**
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 5 et 15 participants
NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation
- Prérequis : maîtrise de la langue française
- Modalités d'accès : bulletin d'inscription / devis
- Délais d'accès : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- Modalités d'évaluation : Evaluation écrite sous forme de questionnaire à choix multiple QCM, qui se déroule sur ordinateur / tablette (site du ministère) - Comporte au moins 2 modules d'évaluation, soit 30 questions, 10 questions sont ajoutées par modules supplémentaires soit un maximum de 40 questions - A la fin de l'épreuve, une correction automatisée permet de statuer sur l'obtention ou non du certificat de compétence
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation + bordereau de score



Taux de satisfaction : 98 % (chiffres 2022)



Moyenne des notes obtenues : 18 / 20 (chiffres 2022)

Niveau des formations :

FORMATIONS
RÉGLEMENTAIRES

CONVOYAGE
D'ANIMAUX VIVANTS

CONVOYAGE D'ANIMAUX VIVANTS VOLAILLES

OBJECTIFS

- Acquérir le Certificat de Compétences au Transport Routier des Ongulés domestiques et Volailles (CCTROV) de volailles vivantes relatif à la réglementation sur la protection animale (loi n°99-5 du 6 janvier 1999 et du Règlement CE N°1/2005)

PROGRAMME

- Réglementation relative à la protection et à la santé animale en cours de transport

- × Protection animale
- × Santé animale

- Incidences du transport sur l'animal : indicateurs de mal-être et solutions (du poussin à l'adulte)

- × Connaissances de l'animal et de ses comportements, causes de stress et santé animale
 - Aspects physiologiques
 - Aspects comportementaux et psychologiques
 - Aspects environnementaux
 - Aspects sanitaires
 - Impact du travail du chauffeur

- Organisation et réalisation des principales manipulations et interventi

- × Organisation du travail : les différentes étapes
- × Premiers soins et interventions sur les volailles
- × Gestion des imprévus

PUBLIC

Personnes pouvant être amenées à véhiculer des volailles vivantes (du poussin à l'adulte)

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

Niveau des formations :



CONVOYAGE D'ANIMAUX VIVANTS VOLAILLES

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Tarif : **500 € HT / 600 € TTC**
 - Frais de repas (par jour / par personne) : **11,82 € HT / 13 € TTC**
 - Durée : **2 jours (14 heures)**
 - Dates : **nous consulter**
 - Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
 - Nombre de participants : entre 5 et 15 participants
- NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation*
- Prérequis : maîtrise de la langue française
 - Modalités d'accès : d'inscription / devis
 - Délais d'accès : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
 - Modalités d'évaluation : évaluation écrite sous forme de QCM
 - Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 95 % (chiffres 2023)



Moyenne des notes obtenues : 18 / 20 (chiffres 2023)

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

CONVOYAGE D'ANIMAUX VIVANTS COMPLÉMENT LAPINS

OBJECTIFS

- Acquérir le Certificat de Compétences au Transport Routier des Ongulés domestiques et Volailles (CCTROV) de lapins vivants relatif à la réglementation sur la protection animale (loi n°99-5 du 6 janvier 1999 et du Règlement CE N°1/2005).

PROGRAMME

- **Réglementation relative à la protection et à la santé animale en cours de transport**
 - × Protection animale
 - × La santé animale
- **Incidences du transport sur l'animal : indicateurs de mal-être et solutions (du poussin à l'adulte)**
 - × Connaissances de l'animal et de ses comportements, causes de stress et santé animale
 - Aspects physiologiques
 - Aspects comportementaux et psychologiques
 - Aspects environnementaux
 - Aspects sanitaires
 - Impact du travail du chauffeur
- **Organisation et réalisation des principales manipulations et interventions (poussin et adulte)**
 - × Organisation du travail : les différentes étapes
 - × Premiers soins et interventions sur les lapins
 - × Gestion des imprévus

PUBLIC

Personnes pouvant être
amenées à véhiculer
des lagomorphes
vivants

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
 - Diaporama alliant approche théorique, méthode pédagogique et discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)
 - Support papier pour l'évaluation des stagiaires
 - Support(s) de formation
 - Approche théorique (diaporamas, échanges)
 - Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- La formation tient compte des différentes entreprises intervenant dans la filière
- au niveau des lapins d'un jour
 - au niveau du transfert
 - au niveau de l'abattoir : lapins de réforme, de chair à l'aide des différents systèmes de chargement et de déchargement

Niveau des formations :

CONVOYAGE D'ANIMAUX VIVANTS COMPLÉMENT LAPINS

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **135 € HT / 162 € TTC**
- Frais de repas (par jour / par personne) : **11,82 € HT / 13 € TTC**
- Durée : **0,5 jour (3 heures)**
- Date :
 - Mercredi 10 et jeudi 11 avril 2024
 - Jeudi 6 et vendredi 7 juin 2024
 - Mercredi 11 et jeudi 12 septembre 2024
 - Mercredi 9 et jeudi 10 octobre 2024
 - Jeudi 5 et vendredi 6 décembre 2024

- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- Prérequis : maîtrise de la langue française
- Modalités d'accès : d'inscription / devis
- Délais d'accès : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- Modalités d'évaluation : évaluation sommative et informelle
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 100 % (chiffres 2023)



Moyenne des notes obtenues : 19 / 20 (chiffres 2023)

Niveau des formations :

FORMATIONS

RÉGLEMENTAIRES

RETRAIT DE CARCASSES

RETRAIT DES CARCASSES DE VOLAILLES ET/OU LAGOMORPHES IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE

FORMATION INITIALE / RECYCLAGE

OBJECTIFS

- Etre capable d'identifier les causes d'altérations et de défauts des carcasses de volailles et de lapins, et d'effectuer sur une chaîne d'abattage, les retraits de volailles et de lapins manifestement impropres à la consommation humaine (arrêté du 08/06/96, article 5) ainsi que le tri des sous-produits.

PROGRAMME

- Point sur le contexte réglementaire
- Mémo sur l'inspection sanitaire ante-mortem et la fiche d'Information sur la Chaîne Alimentaire (fiche ICA)
 - × Identification des informations pertinentes sur la fiche ICA
 - × Points de contrôle à effectuer à réception des lots d'animaux
 - × Critères d'alerte/ fiche ICA et réception d'animaux
- Rappels sur l'inspection sanitaire post-mortem
 - × Rôle de l'opérateur chargé du retrait des carcasses non conformes :
 - Définition du poste
 - Objectifs à atteindre
 - Difficultés et importance de la tâche
 - Règles à respecter
 - × Classification des défauts de carcasses de volailles et/ou de lagomorphes :
 - Carcasses conformes et non conformes : définitions, exemples
 - Critères de retrait réglementaires sur chaîne
 - Retrait partiel, retrait total
 - Retrait abattoir, retrait éleveur
 - × Règles d'hygiène relatives au retrait
- « Audit formatif » des points à risque au niveau de la chaîne d'abattage
 - × Les différents postes de retrait sur chaîne
 - × Positionnement des opérateurs, pratiques observées
- Mise en situation pratique
 - × Observations et exercices dirigés d'identification des motifs de retrait, catégories des sous-produits (C2, C3), bac éleveur / bac abattoir...



RETRAIT DES CARCASSES DE VOLAILLES ET/OU LAGOMORPHES IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE

FORMATION INITIALE / RECYCLAGE

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif :
 - INITIALE : **350 € HT 420 € TTC**
 - RECYCLAGE : **250 € HT / 300 € TTC**
- Frais de repas (par jour / par personne) : **11,82 € HT / 13 € TTC**
- Dates :

FORMATION INITIALE : 1,5 jours (10,5 heures)

- Mercredi 27 et jeudi (matin) 28 mars 2024
- Mercredi 15 et jeudi (matin) 16 mai 2024
- Mardi 4 et mercredi (matin) 5 juin 2024
- Mercredi 4 et jeudi (matin) 5 septembre 2024
- Mercredi 23 et jeudi (matin) 24 octobre 2024

FORMATION RECYCLAGE : 1 jour (7 heures)

- Mercredi 27 mars 2024
- Mercredi 15 mai 2024
- Mardi 4 juin 2024
- Mercredi 4 septembre 2024
- Mercredi 21 octobre 2024

- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- Prérequis : maîtrise de la langue française
- Modalités d'accès : bulletin d'inscription / devis
- Délais d'accès : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- Modalités d'évaluation : évaluation écrite sous forme de QCM + Evaluation photos
- Document remis à l'issue de la formation : attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 95 % (chiffres 2023)



Moyenne des notes obtenues : 17 / 20 (chiffres 2023)

Niveau des formations :



Niveau 1 : Débutant



Niveau 2 : Intermédiaire



Niveau 3 : Confirmé

CONTRÔLE DE L'INFORMATION SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (ICA) FORMATION INITIALE / RECYCLAGE

OBJECTIFS

- Connaître le rôle clé de l'ICA dans le système d'inspection sanitaire.
- Savoir analyser les supports de transmission de l'ICA. Connaître les critères d'alerte et la conduite à tenir.

PROGRAMME

▪ Rappel de l'environnement réglementaire

- × Présentation du «paquet hygiène»
- × Présentation du principe de participation du personnel aux tâches de contrôle officiel
- × Présentation des règles d'organisation de l'inspection des viandes

▪ Rappel des risques sanitaires en abattoir

- × Présentation des principaux dangers dans les filières avicoles et/ou cunicoles, des sources habituelles de contaminations et des moyens de maîtrise
- × Présentation des étapes clés du process d'abattage, des moyens de maîtrise à mettre en œuvre et des modalités de gestion des contaminations fécales

▪ Identification du rôle des responsables des contrôles

- × Définition des tâches des opérateurs aux trois étapes de l'inspection (contrôle de l'ICA, contrôles à réception et post mortem)
- × Définitions des postes, objectifs à atteindre, difficultés des tâches
- × Définition du positionnement des opérateurs face aux services officiels

▪ Mémo sur l'inspection sanitaire ante-mortem et la fiche d'Information sur la Chaîne Alimentaire (fiche ICA)

- × Présentation des modèles de fiche ICA en vigueur
- × Identification des informations pertinentes sur la fiche ICA
- × Présentation des critères d'alerte sur la fiche ICA
- × Présentation de la conduite à tenir en cas d'identification de critères d'alerte
- × Illustrations des différents cas d'alerte possible

PUBLIC

Responsable en
charge du
contrôle de la
Fiche ICA

Niveau des formations :

CONTRÔLE DE L'INFORMATION SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (ICA) FORMATION INITIALE / RECYCLAGE

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable et vidéo projecteur
- Support(s) de formation
- Approche théorique (diaporamas, échanges)
- Approche pratique (discussion sur les situations et problèmes terrain rencontrés)
- Illustrations des différents cas d'alerte possibles au contrôle de l'ICA
- Synthèse en fin de formation : bilan et discussion

MODALITES DE PARTICIPATION

- Tarif : **nous consulter**
- Durée :
 - INITIALE : **3,5 heures**
 - RECYCLAGE : **2 heures**
- Date : **nous consulter**
- Lieu : AVIPOLE FORMATION, Ploufragan (22)
- Nombre de participants : entre 5 et 15 participants

NB : Avipôle se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation

- **Prérequis** : maîtrise de la langue française
- **Modalités d'accès** : bulletin d'inscription / devis
- **Délais d'accès** : de 48 heures à 2 mois en fonction du financement demandé
- **Modalités d'évaluation** : évaluation sous forme de cas concret d'analyse de fiche ICA
- **Document remis à l'issue de la formation** : attestation de fin de formation



Taux de satisfaction : 100 % (chiffres 2023)

Niveau des formations :

FONDS DE FINANCEMENTS OU D'AIDES À LA FORMATION

▪ Salarié, demandeur d'emploi



Les demandes de prise en charge auprès d'OCAPIAT sont à déposer en ligne
AU PLUS TARD LE JOUR de la formation dans votre espace entreprise
<https://www.ocapiat.fr/entreprises/conseils-rh-diagnostics/>



Déposer votre demande de formation sur :
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/aide/mon-compte>



Prendre contact avec votre conseiller(ère)
POLE EMPLOI

▪ Chef d'entreprise agricole non-salarié, aide familial ou conjoint collaborateur ou engagés dans une démarche d'installation (Plan de Professionnalisation Personnalisé – PPP)

Des possibilités de financement avec VIVEA :

- nos formations font l'objet d'une demande de financement auprès du VIVEA et peuvent être prises en charge **intégralement ou partiellement**, sous réserve d'acceptation de votre dossier.

Des dispositifs vous facilitent également le départ en formation :

- **Se faire remplacer** : tout chef d'entreprise peut bénéficier du service de remplacement lorsqu'il part en formation. Pour en savoir plus, contactez le Service de remplacement de votre département.

- **Bénéficiaire d'un crédit d'impôt** : tout chef d'entreprise imposés au bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt pour les heures passées en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire et dans la limite de 40 heures par an et par exploitation. Les associés de sociétés de personnes et les sociétés commerciales (SARL, SA, ...) sont également concernés par le dispositif.



Les demandes de prise en charge VIVEA sont à effectuer auprès de nos services
2 MOIS AVANT la date de la formation

Toutes nos formations sont accessibles au public en situation de handicap
Pour tout renseignement, contacter : Jean-Philippe PRIGENT, référent handicap
contact@avipole-formation.fr – 02 96 01 62 26



CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

1. Remplacements / Annulations / Reports

1.1 Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

1.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Toute annulation intervenant plus de 10 jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 5 et 10 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant de la formation. Une annulation intervenant moins de 5 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 50 % du montant de la formation.

Une résiliation partielle intervenant moins de 5 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % au prorata temporis du montant de la formation prévue.

1.3 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

AVIPOLE FORMATION informe l'organisation signataire du contrat a minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

2. Règlement de la formation

2.1 Le règlement est à la charge de l'entreprise ou d'un organisme collecteur. La formation sera facturée au terme de la session et devra être réglée à réception de la facture.

2.2 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

3. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

3.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux d'AVIPOLE FORMATION, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur d'AVIPOLE FORMATION.

3.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit.

Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

3.3 Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission au stage.

4. Moyens pédagogiques et techniques

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 :

« Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

5. Acceptation des CGV

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur lors des formations à AVIPOLE FORMATION.

6. Informatique et libertés

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à AVIPOLE FORMATION en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'AVIPOLE FORMATION pour les besoins des dites commandes. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à AVIPOLE FORMATION.

7. Communication

Le Client autorise expressément AVIPOLE FORMATION et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

8. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre AVIPOLE FORMATION et ses Clients relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc (22) quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'association AVIPOLE FORMATION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

9. Election de domicile

L'élection de domicile est faite par AVIPOLE FORMATION à son siège social au Zoopôle Les Croix – Rue Camille Guérin 22440 PLOUFRAGAN

Avipôle Formation

Centre de Formation d'Apprentis et Centre de Formation Continue

Zoopôle Les Croix
1 Rue Camille Guérin - 22440 Ploufragan

Tél : 02 96 01 62 26
contact@avipole-formation.fr



www.avipole-formation.fr